



FONDATION
Abbé Pierre

30
ANS
D'ACTIONS

L'état du mal-logement en Ile-de-France

« Maintenir à domicile et prévenir les expulsions des personnes présentant des troubles psychologiques »

CERGY - 25 OCTOBRE 2022



Guillaume DEJARDIN (animateur)

Après un point sur la manière dont le sujet de la santé mentale et du logement s'est présenté à nos différents intervenants, ceux-ci partageront les initiatives qu'ils ont développées en la matière. Certains, parmi ceux qui sont présents ici aujourd'hui, travaillent-ils pour les collectivités ? Notre assemblée comprend manifestement une majorité de bénévoles et de salariés d'association. Seuls quelques bailleurs semblent nous avoir rejoints. Les représentants de l'Etat apparaissent également peu nombreux. Par souci de donner la parole aux habitants, au centre de nos préoccupations, nous vous présentons maintenant une vidéo.

Un [témoignage vidéo](#) est diffusée en séance.

Nicolas PHAN VAN PHI (Fondation Abbé Pierre)

Cette vidéo, extraite d'un webdocumentaire, a trait à une expérimentation menée à l'ESH depuis 2019, dans l'idée de fournir un accompagnement psychique aux personnes accompagnées juridiquement en lien avec des procédures d'expulsion ou l'habitat indigne.

Partout commence d'être abordé le lien entre santé mentale et logement – objet social fondamental dans l'équilibre mental. La précarité locative – à savoir l'habitat indigne ou encore la peur de perdre son logement – reste toutefois, de même que le maintien dans le logement, l'angle mort des politiques publiques centrées sur l'accès au logement.

Le partenariat qui a vu le jour en 2019 est né du constat, de terrain, d'un accroissement des ménages chez lesquels la procédure d'expulsion engendrait des troubles psychiques, lorsqu'ils n'en étaient pas la cause. Ces ménages se répartissent entre :

- ceux qui se replient sur eux-mêmes en raison de leur précarité locative – attitude qui complique leur accompagnement ;
- ceux que la procédure d'expulsion accable au point qu'ils ne parviennent plus à se mobiliser pour effectuer des démarches ;
- ceux dont les problèmes – d'addiction en particulier – ont occasionné l'expulsion de leur logement.

Les travailleurs sociaux peinent à venir en aide à ces ménages, que leur souffrance paralyse en quelque sorte. Se posent dès lors les questions :

- de la formation des équipes d'accompagnement ;
- des dispositifs à proposer ;
- de la prise en compte de la vulnérabilité dans le cadre des procédures engagées.

Les ménages en souffrance psychologique ont du mal à recevoir un soutien extérieur. Ainsi, les centres médico-psychologiques (CMP), accessibles après un temps d'attente souvent long, ne s'estiment pas toujours tenus de traiter des problèmes psychiques.

Le partenariat développé avec l'association Soutien Insertion Santé s'articule autour de trois axes :

- l'appui technique dans une optique d'outillage mutuel ;
- un accompagnement des ménages sous forme de suivi psychologique ;
- l'instauration d'un groupe de parole pour rompre l'isolement social des ménages.

Ce dispositif, local, a permis de conjuguer le temps de la procédure et le rythme propre à chacun, sans pour autant – loin de là – résoudre toutes les problématiques. Ainsi :

- le sujet de la précarité locative en lien avec la santé mentale, peu connu, reste négligé par les chercheurs ;
- les dispositifs et les relais dans le droit commun demeurent insuffisants ;
- il reste à sensibiliser les acteurs des procédures d'expulsion aux situations de vulnérabilité psychique ;
- il faudrait, enfin, mieux coordonner les rares initiatives déjà en place.

Philippe ROGER (Association SIS)

La crise sanitaire a attiré l'attention sur la santé mentale. A côté du handicap, du trouble ou de la maladie, s'est ouverte une nouvelle voie : celle des problématiques psychosociales et notamment de la clinique psychosociale, mise en exergue par le Pr Furtos, de centre hospitalier Le Vinatier à Lyon.

Des événements tels qu'une perte d'emploi ou de logement peuvent impacter la santé mentale. Les professionnels de l'accompagnement juridique, social ou professionnel, se trouvent confrontés à des comportements entravant leur mission de suivi, les laissant désarmés ou désabusés.

Un travail avec la fondation Abbé Pierre a débuté en 2019. Nous avons besoin de nos compétences respectives pour nous adapter à un public d'approche compliquée. Nous assurons ensemble :

- un soutien psychologique aux ménages confrontés à une procédure d'expulsion, réorientés, au besoin, vers un dispositif de soin pérenne, et incités à prendre conscience de leurs difficultés ;
- un appui technique à des professionnels pour assurer l'autonomie des équipes par leur montée en compétences ;
- des actions annuelles de formation en complément.

A ce dispositif s'ajoutera bientôt un groupe de parole fondé sur le concept du « pair aidant ». D'autres initiatives existent, quoiqu'à une échelle locale uniquement – reflets de la volonté des services et des institutions de s'ouvrir à la thématique de la santé mentale dans le cadre de l'accompagnement. Ainsi, de nombreux Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) abordent le logement au sein de commissions spécifiques. Peut-être manque-t-il aux professionnels une cartographie des initiatives à l'œuvre.

Notre association :

- assure l'accompagnement psychosocial de locataires parisiens atteints de troubles psychiques touchant le RSA ;
- mène des actions de formation et de sensibilisation en santé mentale, ouvertes à tous.

Nous nous apprêtons en outre à ouvrir deux nouveaux dispositifs :

- l'un, avec une association chargée du logement d'insertion à Paris ;
- l'autre consistant en une permanence psychologique pour les aînés et les aidants avec les services sociaux des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Luc GINOT (Agence Régionale de Santé IDF)

Il n'est pas tout à fait exact de prétendre que le COVID a frappé massivement les plus précaires : c'est plus complexe : les hébergés ou sans-abri ont bénéficié de dispositifs de protection relativement efficaces, alors que les mal-logés, dans des logis surpeuplés, notamment, ont été très exposés. Le confinement a mis en exergue le lien entre logement et santé de façon très multiforme : par exemple, les données américaines sur les expulsions ont montré un effet de leur suspension sur l'épidémie ne s'observant pas dans les Etats ne l'ayant pas décrétée.

Ce lien logement-santé a des impacts très vastes. Notre système de soins périnataux traverse une crise. Le fait qu'une quarantaine de femmes restent bloquées en maternité chaque semaine, en Ile-de-France, faute de logement à leur sortie, est non seulement un drame pour ces femmes et leur famille, mais aussi une difficulté pour les établissements de santé.

Il convient d'envisager les questions de santé mentale en continuité avec l'ensemble des problématiques de logement. La prégnance du sans-abrisme en Ile-de-France a masqué les autres impacts du mal-logement sur la santé mentale. La question du logement chez les tiers contraints ou trop cher – amenant à réduire le budget consacré à la santé ou à l'éducation des enfants – apparaît, elle aussi, négligée.

Nous nous heurtons en outre à une focalisation sur des éléments politiquement ou techniquement lisibles comme le syndrome de Diogène, concernant pourtant un fort petit nombre de personnes. Un réel problème de nosographie se pose, expliquant la tentation de se raccrocher à du connu. La recherche en France est par ailleurs très peu développée sur ces sujets. Ainsi, très peu d'équipes se penchent encore sur le saturnisme..



C'est dans ce contexte que je voudrais rappeler que des programmes et actions de santé publique sont mis en place par l'ARS. Des dispositifs efficaces – tels que les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), créant un espace collaboratif de résolution de problèmes, doublé d'un espace politique de confrontation – doivent être mieux utilisés. En Ile-de-France, nous allons arriver à près de 300 places de « Un chez soi d'abord » – dispositif que les politiques auraient intérêt à porter davantage. Des expérimentations efficaces dans l'action autour du champ santé mentale/logement existent. La question est désormais de passer à des échelles plus vastes.

Les expulsions préoccupent l'ARS, dans une double mesure : elles impactent fortement les patients atteints de troubles psychiques, que l'ARS se donne pour mission de protéger. Mais la procédure d'expulsion impacte clairement aussi la santé mentale et la dynamique familiale, en particulier chez l'enfant et l'adolescent. Il conviendrait de la traiter en amont, dès le premier signe de fragilité locative (loyer impayé, discussion tendue avec le bailleur, etc.). Il reste à inventer des systèmes d'appui, sans pour autant psychiatriser la violence faite aux familles, au risque de la légitimer. Les difficultés de recrutement dans les dispositifs publics en lien avec la santé mentale ne facilitent pas les choses

Les professionnels de santé se retrouvent dans une situation d'autant plus inconfortable qu'ils ne sont pas assez armés. Il faudrait s'assurer du respect des droits des familles en toutes circonstances. Ajoutons que l'accompagnement des familles dans le cadre du renouvellement urbain montre que la démolition d'immeubles se traduit par une recrudescence des consultations en CMP.

L'ARS fonde sa stratégie sur deux piliers :

- la mobilisation du secteur de la santé, toutefois confronté à un manque de ressources humaines ;
- la volonté de créer une grande coalition des acteurs du champ logement-santé. Mais cette coalition n'est pas toujours simple à traduire dans les faits. Il y a des appels à projets qui ne trouvent que peu de réponses.

De façon générale, aujourd'hui, il faut inventer un cadre pour dépasser le stade de l'expérimentation en l'étendant à un périmètre plus conséquent : il nous tient à cœur d'explorer une logique de coalition et d'alliance avec les acteurs de la société civile dans le champ du logement, mais aussi dans d'autres, comme celui des discriminations. C'est tout le travail sur les déterminants de santé

Une vidéo est projetée en séance sur la résidence d'accueil d'Eragny.

Cyril THOUMOUX (CRE-CDSEA)

Le Collectif Relogement Essonne est issu d'un groupement de CHRS cherchant des solutions d'accès et de maintien dans le logement de personnes accompagnées. Le dispositif « logement alternatif » ambitionne de répondre à des difficultés d'accompagnement d'une partie du public, liées à ses pathologies autant qu'aux limites temporelles de notre cadre d'intervention. Notre travail peinait en outre à obtenir la reconnaissance de nos financeurs historiques.

Le relogement touche au droit, alors que l'accompagnement relève d'une proposition, dont il appartient à chacun de se saisir ou non. Notre cadre d'action s'est construit autour de trois principes :

- le droit au logement pour tous ;
- des modèles d'accompagnement peu formalisés et basés sur la libre adhésion ;
- le non-abandon, à savoir l'accompagnement pour une durée indéterminée.

Notre public – dépourvu de logement ou mal logé – souffre, en majorité, de troubles psychiques. Beaucoup restent cependant à distance des structures de soins classiques. La plupart souffrent d'addictions. Une philosophie de réduction des risques nous guide dans leur accompagnement. Notre périmètre d'action s'étend à toute l'Essonne, selon une démarche d'aller-vers, privilégiant, le cas échéant, les visites à domicile. Nous ne disposons pas de lieu d'accueil dédié.

Nous privilégions le logement social en bail direct, en évitant le passage par l'hébergement, par souci de protéger les personnes en cas de rupture d'accompagnement.

De fait, les ruptures de soins mettent parfois en cause l'accès à un appartement thérapeutique. Notre collectif inclut un pôle prospection, au sein duquel œuvre un chargé de mission. A date, 80 % de nos accompagnés disposent d'un logement. Les 20 % restants entretiennent une attitude ambivalente. Nous les laissons prendre leur temps sans les bousculer pour effectuer des démarches. Des problèmes ont parfois surgi entre ceux que nous accompagnons et leur voisinage. Autant que possible, nous négocions avec les bailleurs, encore que le recours à la mobilité locative ne soit pas simple.

L'accompagnement doit répondre à un biais de l'inclusion par le logement, à savoir le risque d'isolement des publics, non sans conséquences sur les pathologies. Nous offrons en quelque sorte un premier espace de soins, par l'échange, à domicile. Autant que possible, nous établissons un lien avec les CMP, malheureusement saturés en Essonne. Nous mobilisons enfin les équipes précarité psychiatrie, hélas confrontées aux mêmes difficultés que nous.

Nous avons développé un partenariat avec l'association de thérapeutes, Pause, ayant pris part à la création du dispositif Logement alternatif, et qui intervient au domicile de certains de nos accompagnés en nous aidant à comprendre et étayer les situations. Notre système de veille offre la possibilité à ceux que nous avons rencontrés au fil des années de revenir vers nous lorsqu'ils en éprouvent le besoin.

A l'occasion d'une réponse à un appel à projets avec des bailleurs, qui nous ont d'abord soutenus financièrement, notre collectif a rencontré la Fondation Abbé Pierre, laquelle s'est engagée auprès de nous. Nous avons bénéficié d'une enveloppe AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) hors DALO, qui a hélas été supprimée, de sorte que nous ne dédions plus qu'un seul ETP au dispositif, où interviennent malgré tout des collègues. Aujourd'hui, seules l'ARS et la Fondation Abbé Pierre nous soutiennent encore. Nous avons organisé des unités de sensibilisation pour les gardiens et sensibilisé les travailleurs sociaux à la question des pathologies. Pour l'heure, nous peinons à financer notre action, mais aussi à recruter. Nous accompagnons d'assez près une quinzaine de personnes, tout en suivant une vingtaine d'autres par notre dispositif de veille. Notre action gagnerait à se décliner au travers d'initiatives locales.

Geneviève GAGNEUX (CLSM agglomération Cergy-Pontoise)

Un Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination portée par une convention de partenariat. Celui de l'agglomération de Cergy-Pontoise est porté par une convention avec la DDARS du Val-d'Oise, Le Centre hospitalier René Dubost de Pontoise, l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'association des Ailes déployées (les maisons hospitalières de Cergy). Le CLSM favorise la mise en réseau des acteurs locaux partageant une vision globale de la santé mentale et du prendre-soin de tout un chacun. Parler de la santé mentale, c'est exprimer le ressenti de chacun et pas seulement des troubles psychiques. Multidimensionnelle, la santé mentale implique de repenser nos postures professionnelles et nos façons d'agir, ainsi que la diversité et la formalisation de nos modalités de collaboration.

Notre CLSM s'est doté d'un plan permettant de structurer un ensemble d'actions à mener et de moyens à mettre en œuvre pour mieux agir et passer à une situation plus appropriée. Cet outil d'orientation et de programmation identifie des thématiques prioritaires, dont le logement inclusif. Dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale -SISM 2022- les partenaires du CLSM ont préconisé de réaliser «pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement» que vous avez visionnée tout à l'heure, à la résidence d'accueil d'Eragny – l'une des deux que compte le département.

Reste la question cruciale dans le processus de rétablissement de la personne en situation de troubles psychiques et le logement figure parmi nos priorités. Comme le manque de connaissance sur la santé mentale rend difficile le travail auprès de personnes atteintes de troubles psychiques. Pour cela, nous avons développé une stratégie de sensibilisation et d'information à destination du grand public en nous dotant d'une boîte à outils dont nos partenaires intersectoriels pourront s'en saisir.

Également, cette année, deux sessions de formation aux Premiers secours en santé mentale organisées par l'ARS Ile-de-France et Santé mentale France ont été réservées en priorité, sur le territoire de l'agglomération de Cergy-pontoise, aux acteurs du secteur de l'habitat. Elles ne couvriront certes pas l'ensemble des besoins, mais marquent un premier pas.

Sur le département du Val d'Oise, les 5 CLSM se rencontrent chaque trimestre pour partager :

- partager leurs expériences/ outils spécifiques et leurs priorités ;
- mener les actions identifiées dans le Projet Territorial de Santé Mentale, à partir des orientations communes.

Le 11 octobre 2022, les CLSM du 95 ont collaboré, de façon significative, au déroulement de la journée départementale « En route vers le rétablissement » pour la personne en situation de handicap psychique. Une des tables rondes portait sur la question du logement.

Geneviève GAGNEUX invite **Estelle TEMPLIER - Maisons hospitalières de Cergy** - à nous partager les perspectives d'action identifiées lors de cette table ronde :

La prise en charge psychiatrique n'obéit pas à la même temporalité que les services sociaux – d'où nos interrogations sur le moment le plus opportun pour proposer un logement accompagnant. Une harmonisation des pratiques apparaîtrait souhaitable.

Geneviève GAGNEUX

L'implantation d'un « chez-soi d'abord » fait figure de solution alternative. Plus l'offre de logement présentera de diversité, mieux elle répondra aux besoins du public en situation de handicap psychique.

Un assistant social du département de l'Essonne

Nous constatons une séparation entre l'urbain et le rural, soit entre le nord et le sud de notre département, où nous faisons face à des problèmes d'addictions ou de troubles mentaux que nous ne rencontrons pas autant dans les zones septentrionales plus urbaines. Je me sens personnellement démunie, faute de connaissance des partenariats en place sur mon périmètre, d'autant qu'il m'arrive de découvrir, lors de mes interventions, des problématiques de santé mentale. Remettre en place un suivi en termes de soins, alors que notre mission, contrainte par le temps, reste axée sur le logement, s'avère compliqué.



La réorientation des personnes concernées se heurte à un manque de places dans les dispositifs existants. Les populations souffrant de troubles mentaux constituent une population à part, sur laquelle, en tant que travailleur social, j'estime avoir trop peu de prise.

Une intervenante d'un centre d'hébergement d'urgence ADOMA

J'ai beaucoup apprécié la formation « premiers secours en santé mentale » que je viens de suivre sur le territoire du CLSM de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Espérons que d'autres sessions s'ouvriront prochainement. Le problème de sectorisation du relogement recoupe celui du suivi psychologique. Ainsi, certains restreignent leurs demandes de relogement pour ne pas devoir renoncer au suivi dont ils bénéficient.

Une intervenante d'un bailleur social

Les travaux menés dans le cadre de réhabilitations, souvent de longue durée, peuvent favoriser l'apparition de troubles psychologiques, liés à la gêne qu'ils occasionnent ou à la modification du cadre de vie. Malheureusement, je ne connais pas d'association, susceptible de travailler sur ces questions, avec laquelle nouer un partenariat.

Une intervenante de l'équipe mobile Passerelle Œuvre Falret

Je suis d'accord avec Luc Ginot pour distinguer des difficultés d'ordre psycho-sociale de troubles psychiatriques proprement dits. L'accès à un toit ou à une écoute bienveillante suffit parfois à apaiser une forme de souffrance. L'équipe mobile Passerelle 78 de l'œuvre Falret s'appuie beaucoup sur les généralistes, à défaut de psychiatres, vers lesquels nous n'orientons qu'en cas de psychose.

Luc GINOT

Il faut à la fois permettre que les dispositifs existants soient mieux connus, et continuer leur montée en charge. Je m'inquiète de la relative méconnaissance, par l'assistance, du CLSM – pilier majeur de l'intervention de l'ARS en matière de santé mentale. Sans doute l'ARS n'a-t-elle pas suffisamment communiqué. Notons que cent quarante postes permanents de psychologues sont en phase de création dans les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, il me paraît impératif de répéter que la sectorisation ne peut pas être un obstacle aux soins. Plus important encore : un besoin se fait jour, ne relevant pas forcément de la psychiatrie, mais de dispositifs intermédiaires d'accompagnement méritant de s'étendre, ce qui soulagerait du même coup le secteur de la psychiatrie, vers lequel sont orientées de nombreuses personnes, faute de mieux.

Un intervenant de l'AORIF

Le CRE a-t-il tenté d'établir des médiations entre voisinage, gardiens et bailleurs, en cas de crise dans des logements collectifs ?

Cyril THOUMOUX

Les bailleurs ont en tout cas manifesté vis-à-vis de nous cette attente. Il faudrait consacrer à cet exercice des équipes dédiées et plutôt opter pour de la prévention en amont. Des mobilités d'un logement à l'autre ont quand même pu aboutir à l'issue de discussions individuelles avec les bailleurs, encore qu'ils préfèrent en général s'orienter vers une procédure d'expulsion, plus sûre pour eux. Par ailleurs, nos interventions sur des syndromes de Diogène n'ont pas été simples, dans la mesure où la demande de soins n'émanait que de l'entourage. Il faut trouver un juste milieu, vu que la dégradation du cadre de vie dans ces circonstances impacte le voisinage. La remise en état des logements réclame beaucoup de délicatesse de la part de qui ne veut pas se montrer trop intrusif.

Une intervenante de la DRIHL Ile-de-France

Les services de l'Etat se retrouvent souvent démunis face aux problématiques de santé mentale. Un travail considérable reste à mener. Les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination) sont quand même en mesure de transmettre des coordonnées utiles.

Guillaume DEJARDIN

Une multitude d'acteurs et d'actions existent dans le domaine de la santé mentale, mais nous manquons d'espaces dynamiques de cartographie et d'interconnaissance. La définition d'échelles de territoires et d'animations territoriales constitue un réel enjeu, dans une logique de fluidité passant par des rencontres interpersonnelles.

Philippe ROGER

Il existe déjà de nombreux lieux ressources. Malheureusement, nous peinons à nous rencontrer. Nous comptons solliciter les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) au cas où elles pourraient répondre à des problématiques en santé mentale. Seulement, ces CPTS regroupent des praticiens libéraux, ce qui pose des questions de coût.

Une intervenante de l'UNAFAM

Nous cherchons à soutenir les familles des personnes atteintes de troubles psychiques, de même que ces personnes elles-mêmes, peu importe qu'elles aient une famille ou pas. Il me semble essentiel qu'existe une multiplicité de dispositifs – chacun répondant à des problèmes se présentant à différents moments – coordonnés par les CLSM ou d'autres structures encore.

Une intervenante de l'ADIL 95

Les ADIL regroupent des juristes spécialisés en droit immobilier qui ne se penchent pas forcément sur les questions de santé mentale. Nous fournissons un appui aux CCAPEX en déployant une équipe mobile composée d'un travailleur social et d'un juriste, que nous cherchons toutefois à améliorer. L'ADIL 92 a déjà commencé à travailler avec les équipes mobiles psychiatriques.



Être humain !

AGENCE RÉGIONALE ILE-DE-FRANCE

78-80, rue de la Réunion 75020 PARIS

Tél. : 01 44 64 04 40

Contact : ile.de.france@fondation-abbe-pierre.fr